

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

JOURS FÉRIÉS	COLLECTE DU	REPORTÉE AU
25 DÉCEMBRE	JEUDI 25 DÉCEMBRE	VENDREDI 26 DÉCEMBRE
1 ^{er} JANVIER	JEUDI 1 ^{er} JANVIER	VENDREDI 2 JANVIER

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les administrés sont informés que le secrétariat de mairie sera fermé les mercredis 24 et 31 décembre l'après-midi et les vendredis 26 décembre et 2 janvier toute la journée.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues au secrétariat de mairie jusqu'au 31 décembre 1997 à midi. Les personnes devront se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les inscriptions prendront effet à compter du 1^{er} mars 1998.

LE NOËL DE LA MUNICIPALITÉ ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

A l'occasion de Noël, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale ont décidé d'offrir :

- Des friandises qui seront distribuées à partir du 15 décembre aux personnes âgées de plus de 70 ans au 31 décembre 1997.
- Des friandises aux enfants des écoles le jeudi 18 décembre à partir de 14 h.
- Des jouets et des friandises aux enfants du personnel communal et des sapeurs pompiers le samedi 20 décembre à 16 h.
- Un colis d'alimentation qui sera distribué le mercredi 17 décembre à partir de 9h.
- Un bon d'alimentation aux familles aux ressources limitées (voir article "aide ponctuelle aux familles").
- Une visite aux hospitalisés le mercredi 24 décembre dans la matinée.

Si des omissions bien involontaires venaient à être constatées, les "oubliés" voudront bien se faire connaître à la Mairie et d'avance excuser la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale.

ÉCOLE MATERNELLE

Les parents sont informés que pendant les vacances de Noël, la garderie de l'école maternelle sera fermée à compter du mercredi 24 décembre après-midi jusqu'au vendredi 2 janvier 1998. La reprise de la garderie s'effectuera le lundi 5 janvier 1998.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 01/07/1980 et le 31/09/1980 doivent venir se faire recenser à la mairie durant les mois de septembre et octobre avec la 4^e période de recensement.

Se munir d'une carte d'identité et du livret de famille (ou d'un acte de naissance).

ÉCOLES

• RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée des classes, le restaurant scolaire fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis midis, sauf exception due aux congés scolaires et aux mercredis non travaillés.

L'inscription à la cantine doit se faire à la mairie. Elle concerne les enfants fréquentant les écoles primaires et maternelle de la commune dont les parents (père et mère) travaillent.

FONCTIONNEMENT LE MERCREDI MIDI :

La cantine fonctionne les mercredis midis, seulement quand les enfants ont classe le matin. Les enfants fréquentant la cantine le mercredi doivent le faire de façon régulière durant toute l'année scolaire.

Les élèves du primaire seront obligatoirement repris par leurs parents entre 13 h 30 et 14 h 00, les élèves de maternelle également, sauf pour ceux qui restent à la garderie de la maternelle le mercredi après-midi. Ces derniers seront accompagnés à l'école sous la surveillance d'employés communaux.

Le nombre d'enfants concernés étant réduit, les trajets aller-retour se feront à pied avec le personnel encadrant.

Nous rappelons que le restaurant scolaire ne pourra fonctionner à longue échéance le mercredi midi que si le nombre d'enfants inscrits ce jour est suffisamment important.

MERCREDIS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1997 / 1998

Septembre		10	17	24	
Octobre	1	8	15	22	29
Novembre	5	12	19	26	
Décembre	3	10	17	24	31
Janvier	7	14	21	28	
Février	4	11	18	25	
Mars	4	11	18	25	
Avril	1	8	15	22	29
Mai	6	13	20	27	
Juin	3	10	17	24	

VACANCES

MERCREDIS LIBÉRÉS

VACANCES

- TOUSSAINT : Vendredi 24/10 au Mardi 4/11
- NOËL : Samedi 20/12 au Lundi 5/01
- FÉVRIER : Mercredi 18/02 au Mercredi 4/03
- PRINTEMPS : Samedi 11/04 au Lundi 27/04

JOURS FÉRIÉS

Mardi 11/11, Vendredi 01/05 - 08/05, Jeudi 21/05 Ascension, Lundi 01/06 Pentecôte, Mardi 02/06 pas classe.

**HABITAT
SERVICE**

Négociations - Estimation - Achats

2 PROFESSIONNELS
A
VOTRE SERVICE

DRUJON
IMMOBILIER

Rénovation - Construction

4, AVENUE PIERRE BROSSOLETTE - 10000 TROYES - TÉL. 03 25 83 12 12 - FAX 03 25 83 12 13